

<p align="center">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p align="center">°° °° °° °° °° °°</p> <p align="center">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p align="center">°° °° °° °° °° °°</p> <p align="center">COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p align="center">°° °° °° °° °° °°</p> <p align="center">SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 43 Ont participé au vote : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 24 novembre 22</p>	<p>L'an deux mille VINGT DEUX et le PREMIER DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p align="center">EMPRUNT CREDIT MUTUEL BUDGET PRINCIPAL</p> <p>N° d'Ordre : 329-22</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Josette PUJOL a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Guy PEIX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Jean CASTEX, Corinne DE MOZAS, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Jean MAURY, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Nicole BEAUX, Patrick LECROQ, Robert JASSERAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Stéphane GILMANT</p>	

Le Président,

RAPPELLE à l'assemblée que dans le cadre du financement des investissements et des travaux dans les écoles, il convient de réaliser un emprunt à hauteur de cent cinquante mille euros. A ce titre, il a été demandé aux établissements bancaires de présenter des propositions.

PROPOSE à l'assemblée, suite à l'avis de la commission des finances du 9 novembre 2022 et compte tenu des offres reçues, d'accepter l'offre du **CREDIT MUTUEL** portant sur la réalisation d'un emprunt de 150 000 €, à taux fixe de 3.20% sur 15 ans, échéances trimestrielles conformément aux principales caractéristiques du contrat de prêt ci-après :

Index : Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 150 000€
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3.20%

Base de calcul des intérêts : Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : Constant
Remboursement anticipé : Autorisé sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation
Commission d'engagement : 200 €
Date de départ : à la demande de l'emprunteur, débloqué fractionné possible

DEMANDE à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de son Président, Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

DECIDE de retenir la proposition du Crédit Mutuel selon les conditions générales :

Index : Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 150 000€

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3.20%

Base de calcul des intérêts : Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Remboursement anticipé : Autorisé sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

Commission d'engagement : 200 €

Date de départ : à la demande de l'emprunteur, débloqué fractionné possible

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Le Crédit Mutuel.

INDIQUE que les crédits correspondants à cette décision sont inscrits au budget 2022 de la collectivité.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président ou la personne déléguée pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 08.12.2022.

**Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,**

Jean-Louis JALLAT.

